



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 18 novembre 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2019-0907 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,
appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0908 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 novembre 2019 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 novembre 2019 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt des listes de contrats pour le mois de juillet 2019, requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) (référence AP2019-638);
- Dépôt des listes de contrats pour le mois d'août 2019, requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) (référence AP2019-642);
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relative au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1286 (référence PA2019-127);
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relative à la dénomination de bassins de rétention existants ou en construction sur le territoire de la ville de Québec (référence CU2019-086);

- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relative au dépôt de l'état intérimaire de la Ville de Québec du 31 août 2019 et approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de la période du 1^{er} mai au 31 août 2019 (référence FN2019-034);
- Dépôt, par monsieur le conseiller Rémy Normand, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relative à l'état intérimaire de l'agglomération de Québec du 31 août 2019 et l'approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de la période du 1^{er} mai au 31 août 2019 (référence FN2019-033);
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'un document en réponse à une question posée par messieurs les conseillers Jean Rousseau et Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relative à l'adjudication de contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie de la ville de Québec - Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022 - Lots 1 à 5 (Appel d'offres public 61524) (référence AP2019–663);
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relative au renouvellement du contrat pour l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'amoniac (Appel d'offres public 50750) (référence AP2019-575);
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'un document intitulé : *Spectacle de cirque Féria - Édition 2019 : Étude d'achalandage et de provenance – Octobre 2019.*

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par madame Katia Gaudreault, d'une pétition de 547 signataires demandant à la Ville de Québec de construire une piscine extérieure au parc de la Chaumière, dans le secteur Neufchâtel Ouest;

- Dépôt, par madame Marie-Ève Duchesne, d'une demande du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, appuyée par plusieurs organismes communautaires et citoyens, visant le réaménagement de l'*Îlot Saint-Vincent de Paul* et permettant de réaliser un projet citoyen, et non un hôtel, qui réponde aux besoins du quartier.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon dépose un avis de proposition demandant que la Ville mandate le Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, afin qu'il révise toutes les études d'achalandage impliquant l'indicateur basé sur les ventes, et qu'il avise le conseil de la ville afin de procéder à une nouvelle analyse contenant l'indicateur basé sur les déplacements.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet dépose un avis de proposition demandant que la Ville mandate le *Réseau de transport de la capitale* afin de procéder à une analyse visant à déterminer les réelles économies réalisées à la suite des baisses de garantie au fournisseur, et à déposer toutes les pièces justificatives pertinentes à cette analyse afin que tous les citoyens de Québec puissent constater les réels bénéfices encourus, relatifs à l'acquisition des *Midibus*.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que la Ville lance un appel d'offres afin d'obtenir les services d'une firme chargée d'analyser et d'évaluer l'impact des conditions hivernales sur le projet de *Réseau structurant de transport en commun*, et de dévoiler publiquement ce document dans un contexte de transparence.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2019-0909 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif à la convocation d'un comité plénier concernant les *Midibus* et les problèmes encourus jusqu'à présent - **DG2019-064**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2019-064. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner une suite favorable à l'avis de proposition puisqu'une assemblée du comité plénier a été tenue à ce sujet

le 14 novembre 2019, soit avant la séance du conseil de la ville du 18 novembre 2019.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Stevens Mélançon déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu qu'en avril 2015, le *Réseau de Transport de la Capitale* (RTC) a lancé un appel d'offres en vue d'acquérir des autobus hybrides de type *Midibus*;

Attendu qu'un seul soumissionnaire, soit le fabricant belge *Van Hool*, a répondu à ce dernier;

Attendu que le RTC a dû négocier avec les gouvernements pour passer outre aux règles de contenu canadien exigées normalement;

Attendu que le coût d'acquisition de ces autobus est de 51,2M \$, soit 800 000 \$ par unité, ce qui est plus cher qu'un autobus standard de quarante pieds;

Attendu que ces véhicules longs d'un peu plus de 30 pieds peuvent loger une quarantaine de passagers et atteindre une vitesse maximale de 70 km/h;

Attendu que lors de l'annonce de l'acquisition des 24 premiers *Midibus*, le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, a insisté sur l'expérience du constructeur et du véhicule choisi;

Attendu qu'il a également déclaré que « [l'on] voulait des modèles éprouvés, ça faisait partie des critères de l'appel d'offres. On ne voulait pas être des cobayes »;

Attendu que la tête de série a connu de nombreux bris dès son arrivée au Québec en janvier 2018;

Attendu qu'en novembre 2018, le président du RTC, monsieur Rémy Normand, a affirmé que la période d'intégration de ce véhicule servait à détecter les anomalies dès le départ;

Attendu qu'en mars 2019, huit *Midibus* ont été retirés de la circulation pendant cinq jours en raison d'un problème technique;

Attendu que depuis plusieurs semaines, on dénombre des pannes de *Midibus* un peu partout sur le réseau;

Attendu que ces incidents ont généré énormément de questionnements sur la fiabilité de ces véhicules;

Attendu que les citoyens de Québec ont été échaudés il y a quelques années par l'échec des *Écolobus*, lesquels ont terminé leur vie à la ferraille;

Attendu que le déploiement des 64 *Midibus* doit en principe se dérouler d'ici la fin de l'année 2019;

Attendu que selon des données obtenues via la *Loi sur l'accès à l'information* et rapportées par *Radio-Canada*, plus de 350 interventions ont été nécessaires au cours des huit derniers mois lors d'un déploiement graduel de la flotte;

Attendu que parmi ces 350 interventions, 89 interventions ont été jugées majeures et ont eu un impact direct sur le service à la clientèle du RTC, ce qui est loin d'être des « petites affaires »;

Attendu que des demandes effectuées par le cabinet de l'Opposition officielle via la *Loi sur l'accès à l'information* ont été refusées par le RTC, citant les articles de la Loi qui sont prévus à cet effet;

Attendu qu'une grande portion de la flotte de *Midibus* n'a toujours pas foulé les routes de la ville de Québec en plein cœur de la saison hivernale;

Attendu qu'en juillet 2019, par le biais du sommaire décisionnel DG2019-044, le comité exécutif mentionnait que « cette approche [la diversification du parc d'autobus par l'arrivée des *Midibus*] découle du *Plan stratégique 2018-2027* qui vise à transformer le transport en commun pour le rendre plus performant, plus efficace et plus accessible »;

Attendu que l'intention initiale derrière l'achat des *Midibus* était pour le faire circuler dans les rues étroites du Vieux-Québec et de la haute-ville;

Attendu que les *Midibus* roulent finalement sur la grande majorité du réseau couvert par le RTC, utilisant même les autoroutes sur une bonne distance lors de certains parcours, alors que sa vitesse est limitée à 70 km/h;

Attendu que les citoyens de la Ville de Québec sont les principaux bailleurs de fonds du *Réseau de Transport de la Capitale*;

Attendu que le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, a le pouvoir de convoquer une séance du comité plénier, tel que stipulé à l'article 20 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville*, R.V.Q. 1722;

Attendu que le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, a utilisé ce pouvoir pour convoquer un comité plénier concernant les opérations du *Réseau de Transport de la Capitale* le 23 août 2017 et le 14 juin 2018;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que l'administration Labeaume convoque, d'ici le 30 novembre 2019, un comité plénier afin de faire la genèse des événements ayant mené à l'achat des *Midibus* et de détailler les problèmes encourus jusqu'à présent lors de la mise en service. En outre, il est également demandé de rendre public l'historique détaillé des problèmes et des modifications apportées.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 16

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0910 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif à l'étude sur les effets électriques potentiels dans le secteur Pie-XII et à l'étude d'impact environnemental en lien avec le projet de Réseau structurant de transport en commun - RS2019-007

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2019-007. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition demandant que l'étude sur les effets électriques potentiels dans le secteur Pie-XII soit rendue publique dans les plus brefs délais.

Quant à l'étude d'impact environnemental, il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition tel que formulé, mais que celle-ci sera rendue publique d'ici la mi-décembre 2019.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que l'administration Labeaume travaille depuis 10 ans sur son projet de *Réseau structurant de transport en commun*;

Attendu que ce projet est prêt au millimètre près, selon le maire de Québec;

Attendu que l'étude sur les effets électriques potentiels dans le secteur Pie-XII et l'étude d'impact environnemental ont été octroyées il y a plusieurs mois;

Attendu que le rapport final de l'étude sur les effets électriques potentiels devait être déposé le 29 mars 2019 selon le cahier de charges;

Attendu que le rapport final de l'étude d'impact environnemental devait être déposé le 31 juillet 2019 selon le cahier de charges;

Attendu que le Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun est responsable de déposer l'étude d'impact environnemental auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, tel que stipulé dans le cahier de charges;

Attendu que l'administration Labeaume a mentionné via le sommaire décisionnel RS2019-004 que l'étude acoustique réalisée par *Stantec* avait été finalement intégrée à l'étude d'impact environnemental qui devait être rendue publique au début de l'automne;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que l'étude sur les effets électriques potentiels dans le secteur Pie-XII et que l'étude d'impact environnemental soient rendues publiques dans les plus brefs délais, conformément aux échéanciers préalablement prévus.

Monsieur le conseiller Yvon Bussières demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 17

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0911 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif au pont de la rivière Saint-Charles en lien avec le projet de Réseau structurant de transport en commun - RS2019-008**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2019-008. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Stevens Mélançon déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que l'administration Labeaume travaille depuis 10 ans sur son projet de *Réseau structurant de transport en commun*;

Attendu que ce projet est prêt au millimètre près, selon le maire de Québec;

Attendu que plusieurs ouvrages d'art sont énoncés dans le cadre de l'appel d'offres visant à octroyer un contrat pour les *Conseils financiers, gestion de risques, assurances et garanties financières*;

Attendu que l'on fait mention du pont de la rivière Saint-Charles;

Attendu que des questions demeurent sans réponse quant aux travaux nécessaires dans cette portion du trajet du tramway;

Attendu que dans l'avis de projet déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques, l'administration Labeaume fait état de la nécessité de bâtir une nouvelle structure à cet endroit;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que la Ville de Québec dépose, au prochain conseil de la ville, le plan d'action concernant cette infrastructure qui permet de lier le secteur du

Vieux-Limoilou au secteur de la Pointe-aux-Lièvres. Également, il est demandé que la Ville de Québec précise si ces travaux d'aménagement font partie du budget de 3 milliards de dollars ou de 300 millions de dollars d'aménagements municipaux.

Monsieur le conseiller Steve Verret demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 16

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0912 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif au viaduc Mendel en lien avec le projet de Réseau structurant de transport en commun - RS2019-009**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2019-009. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que l'administration Labeaume travaille depuis 10 ans sur son projet de *Réseau structurant de transport en commun*;

Attendu que ce projet est prêt au millimètre près, selon le maire de Québec;

Attendu que plusieurs ouvrages d'art sont énoncés dans le cadre de l'appel d'offres visant à octroyer un contrat pour les *Conseils financiers, gestion de risques, assurances et garanties financières*;

Attendu que l'on fait mention d'un éventuel viaduc Mendel;

Attendu que cette structure devra être aménagée pour la plateforme du tramway, avec une voie de circulation dans les deux sens, située du côté est pour les véhicules, ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable et un trottoir;

Attendu que cette structure devra notamment respecter l'entente de conservation des milieux humides du secteur;

Attendu que cette structure représentera un grand changement pour la circulation de transit de ce secteur, notamment pour le boulevard du Versant-Nord et le boulevard Pie-XII;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que la Ville de Québec dépose, au prochain conseil de la ville, le plan d'action concernant cette infrastructure. En outre, il est demandé que la Ville de Québec dépose, au prochain conseil de la ville, l'entente de conservation des milieux humides en question. Également, il est proposé que la Ville de Québec précise si ces travaux font partie du budget de 3 milliards de dollars ou de 300 millions de dollars d'aménagements municipaux.

Monsieur le conseiller Yvon Bussières demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 15

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0913 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif au viaduc du *Canadien National*, situé sur la 1^{ère} Avenue, en lien avec le projet de *Réseau structurant de transport en commun* - **RS2019-010****

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2019-010. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Stevens Mélançon déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que l'administration Labeaume travaille depuis 10 ans sur son projet de *Réseau structurant de transport en commun*;

Attendu que ce projet est prêt au millimètre près, selon le maire de Québec;

Attendu que plusieurs ouvrages d'art sont énoncés dans le cadre de l'appel d'offres visant à octroyer un contrat pour les *Conseils financiers, gestion de risques, assurances et garanties financières*;

Attendu que l'on fait mention du viaduc du *Canadien National*, qui se situe sur la 1^{ère} Avenue, entre la 26^e Rue et la rue Godbout, dans le secteur de Limoilou;

Attendu que la Ville de Québec, par le biais du sommaire décisionnel AP2019-089, a entériné un sommaire visant à autoriser les études d'avant-projet dans ce secteur;

Attendu que le coût des études d'avant-projet est à la charge de la Ville de Québec qui sera facturée par le *Canadien National*;

Attendu que lors de l'adoption du sommaire décisionnel, le protocole d'entente entre la Ville de Québec et le *Canadien National* n'était pas joint en annexe;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que la Ville de Québec dépose, au prochain conseil de la ville, le protocole d'entente entre la Ville et le *Canadien National* concernant ces travaux. Également, il est proposé que la Ville de Québec précise si ces travaux d'aménagement font partie du budget de 3 milliards de dollars ou de 300 millions de dollars d'aménagements municipaux.

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 17

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0914 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif au viaduc Quatre-Bourgeois/Duplessis en lien avec le projet de Réseau structurant de transport en commun - RS2019-011

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2019-011. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que l'administration Labeaume travaille depuis 10 ans sur son projet de *Réseau structurant de transport en commun*;

Attendu que ce projet est prêt au millimètre près, selon le maire de Québec;

Attendu que plusieurs ouvrages d'art sont énoncés dans le cadre de l'appel d'offres visant à octroyer un contrat pour les *Conseils financiers, gestion de risques, assurances et garanties financières*;

Attendu que l'on fait mention du viaduc Quatre-Bourgeois/Duplessis;

Attendu que cette structure est la propriété du ministère des Transports du Québec;

Attendu que l'on mentionne que cette structure a été reconstruite il y a cinq ans;

Attendu que l'on mentionne explicitement que cette structure doit supporter la plate-forme du tramway et qu'une analyse de la structure de cet ouvrage et des hypothèses de dimensionnement devra toutefois être effectuée pour s'assurer de sa pérennité ainsi que de celle du système de transport;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet, appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que la Ville de Québec dépose, au prochain conseil de la ville, le protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec concernant ces travaux. Également, il est proposé que la Ville de Québec précise si ces travaux font partie du budget de 3 milliards de dollars ou de 300 millions de dollars d'aménagements municipaux.

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 17

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0915 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 novembre 2019, relatif au viaduc Quatre-Bourgeois/Henri-IV en lien avec le projet de Réseau structurant de transport en commun - RS2019-012**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel RS2019-012. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Stevens Mélançon appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que l'administration Labeaume travaille depuis 10 ans sur son projet de *Réseau structurant de transport en commun*;

Attendu que ce projet est prêt au millimètre près, selon le maire de Québec;

Attendu que plusieurs ouvrages d'art sont énoncés dans le cadre de l'appel d'offres visant à octroyer un contrat pour les *Conseils financiers, gestion de risques, assurances et garanties financières*;

Attendu que l'on fait mention du viaduc Quatre-Bourgeois/Henri-IV;

Attendu que cette structure est la propriété du ministère des Transports du Québec;

Attendu que l'on mentionne explicitement que cette structure doit être reconstruite, en raison de sa vétusté;

Attendu que l'on mentionne explicitement que le ministère des Transports du Québec devra intégrer dans la conception de ce nouvel ouvrage les spécificités liées au tramway;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet, appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est proposé que la Ville de Québec dépose, au prochain conseil de la ville, le protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Transports du Québec concernant ces travaux. Également, il est proposé que la Ville de Québec précise si ces travaux font partie du budget de 3 milliards de dollars ou de 300 millions de dollars d'aménagements municipaux.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 17

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège à 20 h 10 pour exercer son droit de parole et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

CV-2019-0916 Lancement de l'édition 2019 de la campagne « Noeudvembre » de l'organisme PROCURE pour le cancer de la prostate, et invitation auprès de la population à participer en se procurant le nœud papillon vendu par cet organisme comme symbole de soutien à la cause

Attendu que le 30 octobre 2019, l'organisme *PROCURE* lançait l'édition 2019 de sa campagne « Noeudvembre », dans le but de sensibiliser la population québécoise au cancer de la prostate et de mettre de l'avant l'importance de la prévention;

Attendu que chaque année, environ 4 600 Québécois reçoivent un diagnostic de cancer de la prostate, soit 12 personnes par jour;

Attendu que *PROCURE* est le seul organisme de bienfaisance au Québec qui se consacre entièrement à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien à tous ceux qui sont affectés, de près ou de loin, par cette maladie;

Attendu que tous les fonds amassés par l'organisme sont réinvestis exclusivement au Québec;

Attendu qu'il est important de sensibiliser la population de Québec au dépistage du cancer de la prostate;

Attendu que la campagne de financement « Noeudvembre » de *PROCURE* propose aux gens d'acheter et de porter le nœud papillon, plus particulièrement, le 19 novembre;

Attendu que pour chaque nœud papillon vendu, l'argent ramassé permet de financer les programmes d'aide et d'information, en plus de soutenir les centres hospitaliers universitaires du Québec dans la recherche pour mieux lutter contre cette maladie;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu que les membres du conseil municipal déclarent le 19 novembre comme « La Journée Québec de la sensibilisation au cancer de la prostate » et invitent la population à participer à la campagne « Noeudvembre » de l'organisme *PROCURE*, en se procurant et en portant le nœud papillon comme symbole de soutien à la cause.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0917 Félicitations aux architectes concepteurs du Centre Vidéotron pour les prix remportés lors du 26^e congrès annuel de l'Association internationale équipements de sport et de loisir

Attendu que le 26^e congrès annuel de l'Association internationale équipements de sport et de loisir (IAKS) se déroulait du 5 au 8 novembre 2019 à Cologne, en Allemagne;

Attendu que les architectes de la firme ABCP, conjointement avec GLCRM et Populous, ont remporté la médaille d'argent dans la catégorie des installations de sports et de loisirs pour la conception du Centre Vidéotron;

Attendu que cette reconnaissance internationale prestigieuse et très convoitée est remise tous les deux ans depuis 1987 et qu'elle récompense les bâtiments sportifs pour leur conception exemplaire sur le plan du développement durable, pour l'efficacité de leur planification fonctionnelle et pour la qualité exceptionnelle de leur conception architecturale;

Attendu que le thème du congrès cette année était « Facilitating an active world », mettant l'accent sur l'importance d'une planification inclusive en matière d'urbanisme et de conception d'espaces sportifs;

Attendu que cette médaille d'argent s'ajoute à d'autres distinctions remportées par le Centre Vidéotron depuis son ouverture, telles que sa place au « top 5 mondial » des infrastructures sportives de la revue britannique *Stadia*, en plus de trois prix remportés lors des *Mérites d'architecture* de la Ville de Québec et du ministère de la Culture et des Communications du Québec, et deux fois lauréat du *Prix du public*, voté par les citoyens de la ville de Québec, soit dans les catégories *Accessibilité universelle* et *Bâtiments municipaux*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent les architectes des firmes ABCP, GLCRM et Populous pour ce prix prestigieux, ainsi que pour leur contribution au rayonnement international de la Ville de Québec, en faisant en sorte que le Centre Vidéotron soit reconnu partout dans le monde pour son architecture unique et la qualité de ses installations.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0918 Félicitations à l'équipe de football les Condors de l'école Saint-Jean-Eudes et leur entraîneur-chef, monsieur Jean-Frédéric Gagné, pour avoir remporté le Bol d'or 2019

Attendu que les Condors de l'école Saint-Jean-Eudes ont remporté la victoire 47-27 face aux Dynamiques du collègue Charles-Lemoyne le 17 novembre 2019;

Attendu que l'actuel entraîneur-chef, monsieur Jean-Frédéric Gagné, était le quart-arrière de la dernière victoire des Condors, lors de l'édition 1999 de la prestigieuse coupe;

Attendu que monsieur Mathieu Roy, qui a marqué trois touchés et accumulé 195 verges sur 27 portées, en plus de capter deux passes pour 48 verges, s'est brillamment illustré lors de ce match décisif;

Attendu que ce *Bol d'or*, jumelé à celui remporté par l'équipe cadette de *Saint-Jean-Eudes*, met un terme à une saison parfaite pour les deux formations qui n'ont subi aucune défaite;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent les joueurs de l'équipe de football les *Condors* de l'école *Saint-Jean-Eudes* et leur entraîneur-chef, monsieur Jean-Frédéric Gagné, pour leur remarquable victoire du *Bol d'or 2019*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0919 **Soulignement du 20^e anniversaire de la résidence pour retraités autonomes et semi-autonomes *Les Jardins Saint-Sacrement***

Attendu que le 16 novembre 2019, *Les Jardins Saint-Sacrement*, résidence pour retraités autonomes et semi-autonomes située au cœur du quartier Saint-Sacrement, ont fêté leur 20 ans d'existence;

Attendu que *Loisirs Saint-Sacrement* ont cédé à l'époque leur bâtiment aux *Immeubles populaires*, société spécialisée en habitation sociale, pour permettre la création de cette maison pour aînés;

Attendu que *Les Jardins Saint-Sacrement* sont le résultat d'une initiative communautaire locale qui vise notamment à offrir du logement social et abordable aux personnes âgées;

Attendu que mesdames Madeleine Lamontagne et Éliane Rainville sont résidentes de *Les Jardins Saint-Sacrement* depuis le début, et témoignent d'un lieu de vie agréable, sécuritaire et voué à l'épanouissement des personnes âgées;

Attendu que monsieur Éric Brideau, président du conseil d'administration, contribue depuis 22 ans au dynamisme de *Les Jardins Saint-Sacrement* et à sa présence dans le quartier;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil municipal soulignent le 20^e anniversaire de cette institution importante pour le quartier Saint-Sacrement et félicitent tous les employés, administrateurs et bénévoles pour leur travail exceptionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0920 **Félicitations à monsieur Robert Pigeon, directeur du Service de police de la Ville de Québec, pour sa distinction à titre de *Membre de l'Ordre du mérite des corps policiers***

Attendu que le 31 octobre 2019, se tenait une cérémonie d'investiture de l'*Ordre du mérite des corps policiers* à Rideau Hall, à Ottawa;

Attendu que monsieur Robert Pigeon a été reconnu comme *Membre de l'Ordre du mérite des corps policiers*, honorant un service ou un rendement exceptionnel au cours d'une période prolongée sur la scène locale, régionale ou provinciale;

Attendu que cette prestigieuse distinction lui a été remise par la gouverneure générale du Canada, la très honorable Julie Payette;

Attendu que cette distinction récompense les plus grandes qualités de civisme et de service à la nation, à la collectivité policière et à l'humanité;

Attendu que monsieur Robert Pigeon a cumulé plusieurs années d'expérience comme policier, que ce soit à titre d'agent sur le terrain, de responsable d'enquêtes et d'opérations majeures ou de témoin expert;

Attendu qu'en plus de contribuer à améliorer la sécurité publique et à assainir le climat social en s'attaquant à la problématique du crime organisé, monsieur Robert Pigeon continue également d'œuvrer auprès de divers organismes communautaires à Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent monsieur Robert Pigeon pour sa distinction à titre de *Membre de l'Ordre du mérite des corps policiers*, saluent son service méritoire exemplaire et son leadership au sein du Service de police de la Ville de Québec et le remercient de contribuer à faire de Québec une ville parmi les plus sécuritaires au monde.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0921 **Félicitations à tous les intervenants pour la nomination de la ville de Québec au 23^e rang du palmarès des « 50 plus belles villes du monde », publiée sur le site de réservation en ligne *Flight Network***

Attendu que le 7 novembre 2019, le site de réservation en ligne *Flight Network* publiait sa liste annuelle des « 50 plus belles villes du monde »;

Attendu que Québec figure au 23^e rang de ce palmarès;

Attendu que le classement compile les votes de voyageurs, professionnels, blogueurs et agents de voyage provenant des quatre coins du globe;

Attendu que Québec brille aux côtés de Budapest, Tokyo et Buenos Aires dans ce palmarès qui n'aurait dû inclure que des villes de plus d'un million d'habitants, selon les critères des juges;

Attendu qu'en plus des éloges sur la cuisine locale, l'auteur du texte souligne l'immense fierté que portent les gens de Québec pour leur ville, en plus d'exprimer son admiration pour le Vieux-Québec et le Château Frontenac;

Attendu qu'en octobre 2019, la Ville de Québec s'était également classée au 3^e rang des « 10 meilleures petites villes au monde », selon le magazine *Condé Nast Traveler*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil municipal remercient les artisans, citoyens, commerçants, restaurateurs, hôteliers, entrepreneurs et acteurs locaux qui, ensemble, font de Québec une ville dont la beauté et le charme continuent de susciter l'intérêt et la curiosité des gens à travers le monde.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0922 Félicitations à l'organisme *Entrepreneuriat Laval* pour sa distinction « Top Challenger - North America », lors du Sommet mondial de l'incubation 2019 qui a eu lieu du 6 au 9 novembre 2019 à Doha, au Qatar

Attendu que le *Sommet mondial de l'incubation 2019* a récemment eu lieu du 6 au 9 novembre 2019 à Doha, au Qatar;

Attendu que lors de ce sommet, l'organisme *Entrepreneuriat Laval* a reçu la distinction « Top Challenger – North America » dans la catégorie des incubateurs universitaires, pour l'impact et la performance exceptionnelle de son programme d'incubation d'entreprises;

Attendu que cette distinction est attribuée suite aux résultats de l'étude comparative mondiale 2019–2020 des meilleurs programmes d'incubation et d'accélération réalisée, et publiée par la société de recherche *UBI Global*, reconnue à travers le monde pour la qualité des travaux d'analyse et de cartographie d'incubation et d'accélération;

Attendu qu'en 2018–2019 seulement, *Entrepreneuriat Laval* a accompagné 250 projets d'entreprises, réalisé 59 ateliers de perfectionnement et amassé plus de 870 000 \$ en fonds de préamorçage pour les entreprises ayant bénéficié de son soutien;

Attendu qu'en 2015, *UBI Global* avait également décerné à *Entrepreneuriat Laval* le titre de « meilleur accélérateur d'entreprises au monde »;

Attendu que depuis sa création en 1993, *Entrepreneuriat Laval*, un organisme sans but lucratif, a contribué au démarrage de plus de 1000 entreprises québécoises, a rendu des services de formation et d'accompagnement à plus de 9 500 étudiants et diplômés de l'*Université Laval* et a créé plus de 1500 emplois;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent tous ceux et celles qui ont contribué au succès et aux distinctions reçues par *Entrepreneuriat Laval*, ainsi que pour leur contribution au développement économique et au rayonnement international de la région de Québec.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0923 Félicitations à monsieur Jean-Philippe Thibodeau pour sa performance aux Championnats du monde de course en montagne longue distance, qui a eu lieu le 16 novembre 2019 à la Villa La Angostura, en Argentine

Attendu que monsieur Jean-Philippe Thibodeau, chauffeur du *Réseau de transport de la Capitale*, a participé aux *Championnats du monde de course en montagne longue distance*, le 16 novembre 2019, à la Villa La Angostura, en Argentine;

Attendu que le parcours de 42 km, avec plus de 2000 m de dénivelé positif, demandait beaucoup de technique et d'endurance, compte tenu des conditions météorologiques variables selon l'altitude;

Attendu que monsieur Jean-Philippe Thibodeau est un athlète accompli qui se consacre désormais uniquement à la course à pied, après avoir fait sa marque dans le triathlon hors-piste, en plus d'avoir porté les couleurs du *Rouge et Or* de l'*Université Laval*;

Attendu que cette année seulement, en plus de sa participation aux *Championnats du monde de course en montagne longue distance*, monsieur Jean-Philippe Thibodeau a terminé sur plusieurs podiums, remportant notamment l'*Ultra Trail Gaspesia 100* et faisant partie du « top 5 » à l'*Harricana* (125 km) et au *Quebec Mega Trail* (10 km);

Attendu qu'il a fallu plusieurs années d'entraînement et de persévérance à la suite de blessures pour avoir finalement l'occasion de participer à cette course en Argentine, événement au cours duquel monsieur Jean-Philippe Thibodeau a livré une belle performance, comblant la distance en 4 heures, 18 minutes et 43 secondes;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent monsieur Jean-Philippe Thibodeau pour sa performance aux *Championnats du monde*

de course en montagne longue distance, et lui souhaite du succès dans ses projets à venir.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0924 Félicitations à l'équipe québécoise de frisbee *Gold* pour sa victoire aux Championnats canadiens d'Ultimate Frisbee dans la division *Mixed Master*, en août 2019

Attendu qu'en août 2019, l'équipe de frisbee de Québec *Gold* a remporté les *Championnats canadiens d'Ultimate Frisbee* dans la division *Mixed Master*;

Attendu qu'avec cette victoire, les membres *Gold* ont l'honneur de coordonner la formation de l'équipe qui représentera le Canada lors du *World Masters Ultimate Championship* qui se déroulera en Australie, en septembre 2020;

Attendu que lors de la finale canadienne, la capitaine de *Gold*, madame Marianne Pilon, a été nommée « joueuse la plus utile » et a également été la plus productive du tournoi, en cumulant 6 points et 22 passes;

Attendu qu'en préparation du championnat en Australie, l'équipe devra procéder à des sélections, des pratiques et des tournois préparatoires qui seront organisés et gérés à partir de la région de Québec;

Attendu que des athlètes de Québec auront la chance de briller sur la scène mondiale et de représenter fièrement notre ville;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu que les membres du conseil municipal soulignent la victoire de l'équipe québécoise de frisbee *Gold* aux *Championnats canadiens d'Ultimate Frisbee* et qu'ils leur offrent leurs plus grands vœux de succès au championnat mondial qui se déroulera en Australie l'an prochain.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0925 Félicitations à l'équipe de soccer féminin les *Dynamiques* du Cégep de Sainte-Foy qui a remporté le *Championnat canadien de soccer féminin 2019* de l'Association canadienne du sport collégial, qui s'est déroulé du 6 au 9 novembre 2019

Attendu que le *Championnat canadien de soccer féminin 2019* de l'Association canadienne du sport collégial (ACSC) se déroulait du 6 au 9 novembre 2019, à l'Université de Concordia, à Edmonton;

Attendu que les *Dynamiques* du Cégep de Sainte-Foy ont remporté le match par la marque 3–0 face aux *Mariners* de la *Vancouver Island University*, se méritant ainsi la médaille d'or du championnat;

Attendu qu'il s'agit de la toute première médaille de l'ACSC en soccer féminin pour l'équipe de Sainte-Foy;

Attendu que par la même occasion, l'attaquante de deuxième année, madame Rosalie Dumont, a été nommée « joueuse par excellence » lors du championnat;

Attendu que malgré les conditions météorologiques difficiles, notamment le froid et la neige, les *Dynamiques* ont donné une performance sans précédent;

Attendu que la détermination et la persévérance de ces joueuses sont une fierté pour notre ville;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent les joueuses des *Dynamiques* du Cégep de Sainte-Foy pour leur médaille d'or au *Championnat canadien de soccer féminin 2019* de l'*Association canadienne du sport collégial*, et soulignent le travail des bénévoles et du personnel de l'*Université de Concordia*, qui ont mis des efforts considérables pour offrir aux joueuses les meilleures conditions de jeu possible.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0926 Condoléances à la famille et aux proches de monsieur Jacques Du Sault

Attendu que le 29 octobre 2019, nous avons appris le décès de monsieur Jacques Du Sault, homme d'affaires, philanthrope et personnalité bien connue de Québec;

Attendu que pendant plus de 45 ans, ce dernier a su se démarquer dans les domaines de la publicité, du tourisme et des communications;

Attendu que monsieur Jacques Du Sault fut, entre autres, président fondateur de l'*Association des agences de publicité francophones du Québec*, de l'*Office du tourisme de Québec*, du *Festival international de musiques militaires* et du *Rendez-vous naval de Québec*;

Attendu qu'au fil de sa carrière, monsieur Jacques Du Sault s'est joint à plusieurs causes bénévoles, telles que l'*Armée du Salut*;

Attendu que monsieur Jacques Du Sault s'est vu décerner le prix « Hommage » pour l'ensemble de sa carrière, lors du *5^e Déjeuner des médias*, et qu'il fut également le lauréat des *Grands Prix du tourisme québécois*;

Attendu que monsieur Jacques Du Sault restera dans nos mémoires comme un homme engagé au sein de la communauté, et fier du patrimoine historique et culturel de sa ville;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu que les membres du conseil municipal saluent la contribution importante de monsieur Jacques Du Sault dans les domaines de la publicité, du tourisme et des communications à Québec, et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2019-0927 **Convention entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative à une aide financière pour la réalisation du projet *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019* - CU2019-080 (Ra-2158)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, relative aux modalités applicables au versement d'une aide financière au montant de 1 197 900 \$ à la Ville de Québec, pour la réalisation du projet *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019* en vue de l'achat de divers documents, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0928 **Mandat de madame la conseillère Geneviève Hamelin - GA2019-012 (Ra-2158)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de décréter que le défaut de madame la conseillère Geneviève Hamelin d'assister aux séances du conseil de la ville et autres instances décisionnelles à compter du 26 août 2019 jusqu'au 12 mars 2020 n'entraîne pas la fin de son mandat, conformément à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0929 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg – Engagement de crédit relatif à une entente entre la Ville de Québec et l'Externat Saint-Jean-Eudes, relative à l'utilisation des installations sportives et des locaux intérieurs de l'Externat Saint-Jean-Eudes et de la piscine municipale du Bourg-Royal - LS2019-386 (LS2019-386) — (Ra-2158)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et l'Externat Saint-Jean-Eudes, relative à l'utilisation des installations sportives et des locaux intérieurs de l'Externat Saint-Jean-Eudes et de la piscine municipale du Bourg-Royal, pour une période de cinq ans, et au versement d'un montant de 544 262,07 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0930 **Appropriation d'une somme à même le Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - LS2019-389 (CT-LS2019-389) — (Ra-2158)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche PTI 1922068-V pour hausser le niveau de réalisation du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire d'un montant de 76 000 \$;
- 2° d'approprier un montant de 76 000 \$ à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour compléter le montage financier du réaménagement du parc de la Chaudière et de son pavillon de services.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0931 **Avis de modification numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relatif à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023 (Dossier 53222) - AP2019-665 (CT-AP2019-665) — (Ra-2160)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° une dépense supplémentaire de 161 085 \$, exonérée de la TPS et de la TVQ, à l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative à l'exploitation et aux honoraires de gestion des bibliothèques de la Ville de Québec, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023, en vertu de la résolution CV-2019-0078 du 4 février 2019, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel;
- 2° le Service des finances à procéder au virement budgétaire requis.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0932 **Entente intitulée *Accord de subvention* entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, et modification de la fiche PTI 1921003-V pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales - CU2019-062 (Ra-2160)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente intitulée *Accord de subvention* entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, relative à l'octroi d'une aide financière au montant de 98 000 \$ aux fins de la réalisation d'un monument en hommage aux victimes du 29 janvier 2017, soit l'attentat perpétré au *Centre culturel islamique de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conformément au décret 1003-2018 adopté par le gouvernement du Québec en date du 3 juillet 2018, d'autoriser la transmission d'une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, au plus tard 15 jours avant la date prévue pour la signature de ladite entente;
- 3° de confirmer que ladite entente respecte le dispositif du décret 1003-2018 adopté par le gouvernement du Québec en date du 3 juillet 2018;
- 4° de confirmer que ladite entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice des pouvoirs de la Ville de Québec relativement à la

prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou de fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

- 5° d'autoriser la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer ladite entente et la transmission par ce dernier d'une copie de l'entente signée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard 30 jours après la date de sa signature;
- 6° de modifier la fiche PTI 1921003-V pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2020 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales d'un montant de 98 000 \$.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0933 Entente intitulée *Accord de contribution* entre la Ville de Québec et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, relative à l'intégration d'un *Parcours hommage – Collège François de Laval*, constitué de cinq oeuvres d'art public soulignant le 350^e anniversaire de fondation du Collège François-de-Laval, et modification de la fiche PTI 1921003-V pour hausser le niveau de réalisation des années 2020 et 2021 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales - **CU2019-081 (Ra-2160)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente intitulée *Accord de contribution (M-30)* entre la Ville de Québec et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, relative au *Parcours hommage – Collège François-de-Laval*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, conditionnellement à l'obtention préalable du gouvernement du Québec d'un décret d'autorisation permettant la conclusion dudit accord de contribution, en conformité des dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil Exécutif* (RLRQ c M-30);
- 2° à la suite de l'obtention du décret d'autorisation susmentionné, d'autoriser la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à signer ladite entente;
- 3° de modifier la fiche PTI 1921003-V pour hausser le niveau de réalisation du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales d'un montant de 220 000 \$ pour l'année 2020 et d'un montant de 100 000 \$ pour l'année 2021.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0934 **Dénomination d'un parc - District électoral des Monts - Arrondissement de Charlesbourg - CU2019-094 (Ra-2160)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de dénommer le parc identifié sur le plan joint au sommaire décisionnel :

- *Nations*, parc des.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0935 **Dénomination d'un parc naturel - District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - CU2019-095 (Ra-2160)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu de dénommer le parc identifié sur le plan joint au sommaire décisionnel:

- *Rivière-du-Berger*, parc naturel de la.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0936 **Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure des rues Chambalon et du Père-Marest, connu et désigné comme étant une partie des lots 4 632 084 et 4 632 085 du cadastre du Québec - Extinction et établissement d'une servitude en faveur de la Ville sur le lot 4 632 085 - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-066 (CT-2447563) — (Ra-2160)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble situé en bordure des rues Chambalon et du Père-Marest, connu et désigné comme étant une partie des lots 4 632 084 et 4 632 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 2 648,7 mètres carrés, propriété de *Les Immeubles Jacques Robitaille inc.*, représentée par monsieur Jacques Robitaille;

- 2° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout en faveur de la Ville sur une partie du lot 4 632 085 du même cadastre, d'une superficie approximative de 513,7 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint au sommaire décisionnel;
- 3° en contrepartie, d'autoriser l'extinction de la servitude d'égout et de passage établie en vertu d'un acte reçu par Me Jos A. Tremblay, notaire, et publié le 5 novembre 1971 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 705 503;

le tout en considération d'une soulte de 850 000 \$, plus les taxes applicables, en faveur de *Les Immeubles Jacques Robitaille inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente et consentement à l'extinction et l'établissement d'une servitude jointe au sommaire décisionnel, et plus particulièrement à l'article 10 dudit document.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0937 Prolongement des réseaux municipaux sous la rue de l'Etna entre la rue de l'Estacade et la route de l'Aéroport - District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2019-140 (Modifiée par CV-2020-0692) (Ra-2160)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9332-8649 Québec inc., comprenant notamment le prolongement des réseaux municipaux sur une longueur approximative de 45 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint au sommaire décisionnel, ainsi que selon des conditions conformes à l'entente entre les parties jointe audit sommaire;
- 2° d'autoriser 9332-8649 Québec inc. à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9332-8649 Québec inc. à transmettre pour approbation, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et 9332-8649 Québec inc., relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe à ce même sommaire;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ladite entente;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec des

infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2, et ses amendements;

7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0938 Appui de la Ville de Québec à la Municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury pour une demande d'aide financière au Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - Raccordement à l'égout du secteur Vermont-sur-le-Lac - PA2019-145 (Ra-2160)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de confirmer à la Municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury l'appui de la Ville de Québec à soumettre le projet de raccordement à l'égout du secteur Vermont-sur-le-Lac, dans le cadre d'une demande d'aide financière au *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 20 h 34.

CV-2019-0939 Autorisation pour les deux demandes d'aide financière soumises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du 2^e appel à projets du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) - PA2019-147 (Ra-2160)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

1° le dépôt des deux demandes d'aide financière soumises, dans le cadre du 2^e appel à projets du *Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)*;

2° que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet;

3° la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à agir dans la gestion du projet et la signature de tous les

documents s'y rattachant.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0940 **Autorisation pour une demande d'aide financière soumise au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du deuxième appel à projets du programme *Climat municipalités 2 - volet 1* - PA2019-149 (Ra-2160)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du deuxième appel à projets du programme *Climat municipalités 2 - volet 1*;
- 2° que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet, soit 11 340 \$ en nature;
- 3° d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à agir dans la gestion du projet et à signer tous les documents s'y rattachant.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0941 **Entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, relative aux activités de réduction des impacts de l'agrile et de remplacement des frênes à réaliser sur les propriétés de la *Commission de la capitale nationale du Québec* entre novembre 2019 et mars 2027 - PQ2019-010 (Ra-2160)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, relative aux activités de réduction des impacts de l'agrile et de remplacement des frênes à réaliser sur les propriétés de la *Commission de la capitale nationale du Québec* entre novembre 2019 et mars 2027, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0942 **Adjudication d'un contrat de services de centre animalier et de refuge municipal (Appel d'offres public 61116) - AP2019-711 (CT-2451996, CT-2452008) — (Ra-2161)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *La société de Québec pour prévenir les cruautés contre les animaux*, le contrat de services de centre animalier et de refuge municipal, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour une somme de 5 473 560,98 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61116 et de sa soumission du 27 août 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0943 **Entente entre la Ville de Québec et le Musée national des beaux-arts du Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures inscrite dans l'Entente de développement culturel MCC/Ville 2018–2020 - CU2019-055 (CT-2436797) — (Ra-2161)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Musée national des beaux-arts du Québec*, relative au versement d'une subvention de 500 000 \$ pour la tenue de l'exposition sur *William Turner*, du 18 juin au 4 octobre 2020, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures* inscrite dans l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2018–2020*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0944 **Entente entre la Ville de Québec et le *Musée de la civilisation*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures* inscrite dans l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2018–2020* - **CU2019-056** (CT-2436794) — (Ra-2161)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Musée de la civilisation*, relative au versement d'une subvention de 500 000 \$ pour la tenue de l'exposition *Effets spéciaux, crevez l'écran!* du 18 juin 2020 au 25 avril 2021, dans le cadre de la *Mesure d'aide financière à l'intention des musées d'État pour des expositions internationales majeures* inscrite dans l'*Entente de développement culturel MCC/Ville 2018–2020*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier de la Ville à signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2019-0945 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la participation de la Ville de Québec au projet de recherche *Improving management and protection of drinking water supplies and environmental sustainability in urban settings*, sous la responsabilité de l'*Institut national de la recherche scientifique* - **AP2019-653** (CT-2448872) — (Ra-2158)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la participation de la Ville de Québec au projet de recherche *Improving management and protection of drinking water supplies and environmental sustainability in urban settings*, sous la responsabilité de l'*Institut national de la recherche scientifique*;
- 2° de la conclusion du contrat de financement de recherche relatif audit projet, pour une somme de 120 000 \$, exonérée de la TPS et de la TVQ, soit une somme de 60 000 \$ en contribution financière et l'équivalent de 60 000 \$ en ressources humaines, selon des termes et conditions substantiellement conformes à ceux mentionnés au contrat de

financement de recherche joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes;

3° à la directrice par intérim de la Division de la qualité de l'eau et du soutien technique et le greffier, de signer ledit contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0946 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux d'entretien d'équipements de levage dans divers bâtiments (Appel d'offres public 61420) - AP2019-672 (CT-2449702, CT-2449968) — (Ra-2158)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Fives Services inc.*, du contrat pour des travaux d'entretien d'équipements de levage dans divers bâtiments, de la date d'adjudication au 31 décembre 2022, conformément à la demande publique de soumissions 61420 et aux prix unitaires de sa soumission du 7 octobre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0947 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'entretien hivernal du site complet d'ExpoCité et du 155, boulevard des Cèdres - Saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 61437) - AP2019-689 (CT-2451443, CT-2451539) — (Ra-2158)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Les Entreprises Lou-Vil inc.*, du contrat pour l'entretien hivernal du site complet d'ExpoCité et du 155, boulevard des Cèdres - Saisons hivernales 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022- Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour une somme de 2 827 208 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61437 et à sa soumission révisée du 21 octobre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0948 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de mandat de trois administrateurs au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain* - SO2019-004 (Ra-2158)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des mandats de mesdames Émilie Villeneuve et Dominique Tanguay ainsi que de monsieur Yvon Hamel, à titre de représentants de la Ville de Québec, pour siéger au conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*, pour un mandat de deux ans ou jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0949 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation, pour la saison hivernale 2019-2020, des taux et tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs privés - Entente entre la Ville de Québec et *Les Transporteurs en vrac (Région 03) inc.* (Dossier 53263) - AP2019-585 (Ra-2160)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des taux et tarifs de transport de neige et de glace, pour la saison hivernale 2019-2020, tel qu'indiqué à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente de service entre la Ville de Québec, *Les Transporteurs en vrac (Région 03) inc.*, *Les Transporteurs en vrac Chauveau-Québec inc.*, *Les Transporteurs en vrac de Ste-Foy inc.* et *l'Association des Transporteurs en vrac de Montmorency inc.*, relative à un service de répartition des besoins en camions pour le transport de la neige de la ville et de la fourniture de camions, pendant la saison hivernale 2019-2020;
- 3° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0950 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de support et d'entretien des licences d'utilisation des produits Bentley (Select 10398767), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (Dossier 42541) - AP2019-654 (CT-2447779) — (Ra-2160)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement du contrat adjugé à *Bentley Systems inc.*, relatif au soutien et à l'entretien des licences d'utilisation des produits *Bentley* (Select 10398767), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme de 108 253,20 \$, excluant les taxes, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements de signer tous les documents requis pour le renouvellement dudit contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0951 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en médecine du travail - Services requis pour des expertises médicales (Dossier 51738) - AP2019-683 (Ra-2160)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 20 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *Groupe Santé Medisys inc.*, en vertu de la résolution CA-2018-0193 du 18 avril 2018, pour des services en médecine du travail, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0952 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications à l'entente entre la Ville de Québec et ABB inc., pour le projet Consolidation de l'entreprise comme centre d'excellence en mesures et analyses - DE2019-252 (Ra-2160)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications mineures de certaines clauses de l'entente entre la Ville de Québec et *ABB inc.*, pour le projet *Consolidation de l'entreprise comme centre d'excellence en mesures et analyses*, selon des conditions

substantiellement conformes à celles mentionnées à l'annexe 1 de ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0953 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dispositions, R.A.V.Q. 1300 - FN2019-036 (Ra-2160)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à de nouvelles dispositions*, R.A.V.Q. 1300.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0954 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à deux dérogations à l'égard des plaines inondables, R.A.V.Q. 1309 - PA2019-152 (Ra-2160)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à deux dérogations à l'égard des plaines inondables*, R.A.V.Q. 1309;
- 2° la réduction de 45 à 20 jours du délai prévu à l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), et accordé aux organismes partenaires pour donner un avis sur la modification proposée;
- 3° l'adoption, conformément à l'article 53.11.4 de ladite Loi, du document indiquant la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec advenant la modification du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* et de développement révisé par l'adoption et l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1309.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0955 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec afin principalement d'y effectuer la restructuration financière requise par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, R.A.V.Q. 1308 - RH2019-1005 (Ra-2160)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec afin principalement d'y effectuer la restructuration financière requise par la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, R.A.V.Q. 1308.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0956 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, relatives à l'intersection de l'avenue Royale et de la rue Vallée - Arrondissement de Beauport - TM2019-261 (Ra-2160)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur la circulation, relatives à l'obligation d'effectuer un arrêt pour le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette sur les approches est et ouest de l'avenue Royale, et au retrait du passage pour piétons sur l'avenue Royale, à l'intersection de la rue Vallée.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0957 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle, R.A.V.Q. 1299 - AP2019-631 (Ra-2161)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle*, R.A.V.Q. 1299

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0958 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, ainsi que 6 autres partenaires, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Espace d'accélération et de croissance – Techno Tandem* - **DE2019-073** (CT-DE2019-073) — (Ra-2161)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 132 300 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *Espace d'accélération et de croissance – Techno Tandem*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, ainsi que six autres partenaires, relativement au versement d'une subvention maximale de 132 300 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ce même projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0959 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Attraction d'investissements directs étrangers de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux* - **DE2019-119** (CT-DE2019-119) — (Ra-2161)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 800 667 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants internationaux et d'entrepreneurs internationaux*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relativement au versement d'une subvention maximale de 800 667 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ce même projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0960 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet *Entrepreneuriat technologique à valeur ajoutée et soutien aux entreprises en innovation, en exportation et dans les secteurs prioritaires et stratégiques* - DE2019-120 (CT-DE2019-120) — (Ra-2161)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 773 334 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation du projet *Entrepreneuriat technologique à valeur ajoutée et soutien aux entreprises en innovation, en exportation et dans les secteurs prioritaires et stratégiques*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relativement au versement d'une subvention maximale de 773 334 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser ce même projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0961 **Création de la fiche PTI 1932060-V - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération R.A.V.Q. 1298* et du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2019 et les suivantes, du règlement de l'agglomération sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés R.A.V.Q. 1304* - **DE2019-281** (Ra-2161)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de créer la fiche PTI 1932060-V *Programme de compensation aux entreprises*, afin d'y inscrire une réalisation de 643 000 \$ en 2020.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la création de la fiche PTI 1932060-A *Programme de compensation aux entreprises*, afin d'y inscrire une réalisation de 57 000 \$ en 2020;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, R.A.V.Q. 1298*;
- 3° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2019 et les suivantes, du Règlement de l'agglomération sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1304*;
- 4° l'appropriation d'un montant de 50 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1304. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0962 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2019-0441, adoptée le 9 octobre 2019, relative à l'acquisition à des fins municipales de l'immeuble sis au 771, rue du Prince-Édouard, connu et désigné comme étant le lot 1 479 014 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-298 (Ra-2161)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2019-0441, adoptée le 9 octobre 2019, relative à l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé au 771, rue du Prince-Édouard, connu et désigné comme étant le lot 1 479 014 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et l'établissement de deux servitudes réelles et perpétuelles dont l'une aérienne en faveur d'*Hydro-Québec* et de *Bell Canada* et l'autre souterraine en faveur d'*Hydro-Québec* sur des parties de ce même lot, par le remplacement du 3^e paragraphe par les suivants :

« 3° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble connu comme étant le lot 1 479 014 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 536,6 mètres carrés, avec dépendances dessus construites, propriété d'*Hydro-Québec*, pour une somme de 2 800 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel notamment la clause résolutoire ci-après énoncée :

Dans l'éventualité où l'Acheteur vend à des fins autres que municipales, une partie ou la totalité de l'immeuble faisant l'objet des présentes, dans les cinq ans de la présente signature, l'Acheteur devra verser au Vendeur, dans les trente jours suivant la vente, au prorata de la superficie vendue, la différence entre le prix inscrit au présent acte de vente et le prix convenu à la vente par la Ville, dans le cas où le prix de vente par la Ville est plus élevé que le prix établi au présent acte de vente, déduction faite du coût des améliorations réalisées par l'Acheteur qui ont apporté une plus-value à l'immeuble; »

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0963 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines tarifications applicables en matière de gestion et de disposition des matières résiduelles, R.A.V.Q. 1302 - FN2019-037 (Ra-2161)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certaines tarifications applicables en matière de gestion et de disposition des matières résiduelles*, R.A.V.Q. 1302.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0964 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative au déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga (PAM180731) - IN2019-034 (CT-2452401) — (Ra-2161)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, relative au déplacement ou à l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga;
- 2° au directeur de la Division éclairage et réseaux techniques urbains du Service de l'ingénierie de signer ladite entente;
- 3° du versement de 192 256,68 \$, excluant les taxes, à *Hydro-Québec*, conditionnellement à la réalisation des travaux relatifs à cette même entente et sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0965 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Marc Vézina (ID. 163856), à titre de directeur du Service des technologies de l'information - RH2019-1037 (CT-RH2019-1037) — (Ra-2161)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville et monsieur Marc Vézina (ID. 163856), pour agir à titre de directeur du Service des technologies de

l'information (poste no 37072), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

CV-2019-0966 ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2796 - PA2019-141 (Ra-2158)***

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2796.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0967 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2796 - PA2019-141 (Ra-2158)***

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions.

Des modifications sont apportées aux conditions pour exercer un usage temporaire d'exposition et de vente de produits agricoles. En outre, ce règlement prévoit qu'un usage du groupe *A1 culture sans élevage* peut

désormais être un usage associé si des usages de certaines classes sont exercés. De plus, des modifications sont faites quant au calcul de la hauteur d'un bâtiment principal et aux dimensions que doit respecter certains bâtiments accessoires. Enfin, ce règlement apporte des modifications aux enseignes d'information, à l'exercice de droits acquis relativement à un bâtiment protégé desservant un usage de la classe *Agriculture* et à l'obtention d'un permis de construction pour faire certains travaux.

CV-2019-0968 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'abattage des frênes*, R.V.Q. 2802 - PA2019-130 (Ra-2158)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'abattage des frênes*, R.V.Q. 2802.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0969 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'abattage des frênes*, R.V.Q. 2802 - PA2019-130 (Ra-2158)

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'autoriser l'abattage des frênes sur l'ensemble du territoire de la ville.

AM-2019-0970 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement à l'assujettissement de certains sites de bâtiments à valeur patrimoniale*, R.V.Q. 2814, et dépôt du projet de règlement - PA2019-150 (Ra-2160)

Monsieur le conseiller Raymond Dion déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui modifie le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* afin de prévoir des objectifs et critères qui portent sur les travaux de démolition et de réutilisation du sol à l'égard de certains sites de bâtiments à valeur patrimoniale. Ces sites sont identifiés à l'annexe I du présent règlement.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2019-0971 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements afin d'ajuster la rémunération et de tenir compte des modifications apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux, R.V.Q. 2670, et dépôt du projet de règlement - DG2019-063 (Ra-2161)**

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements* afin d'ajuster la rémunération des élus de façon à ce que, d'une part, elle reflète l'indexation appliquée depuis la dernière révision du règlement en 2009 et d'autre part, elle soit majorée pour compenser la nouvelle mesure d'imposition, par le gouvernement fédéral, de l'allocation de dépenses versée aux élus.

D'autres modifications sont par ailleurs apportées pour tenir compte d'amendements à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c. T-11.001). Ainsi, la notion de rémunération additionnelle rattachée à certaines fonctions n'est plus employée. Aussi, il est précisé que l'allocation de dépenses, au-delà du plafond établi par la loi, doit être retranchée des montants versés par d'autres organismes à l'élu et non du montant que lui verse la Ville à ce titre.

Enfin, la formule d'indexation de la rémunération est modifiée pour tenir compte de l'indice moyen des prix à la consommation établi par Statistique Canada pour la région métropolitaine de Québec pour la période du 1^{er} septembre au 31 août précédant l'exercice visé.

Ce règlement a effet depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2019-0972 **Avis de motion relatif au Règlement sur la gestion contractuelle, R.V.Q. 2760, et dépôt du projet de règlement - AP2019-613 (Ra-2161)**

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement répondant à l'obligation prévue à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle s'appliquant à tout contrat.

Afin de favoriser la rotation des éventuels cocontractants, le règlement prévoit un nouveau mode de mise en concurrence pour les contrats dont la dépense est d'au moins 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public et édicte les conditions auxquelles un tel contrat peut plutôt être conclu de gré à gré.

Ce règlement contient notamment des mesures visant à :

- 1° assurer la transparence et l'éthique en matière de lobbying;
- 2° lutter contre le truquage des offres;
- 3° prévenir l'intimidation, le trafic d'influence, la corruption et toute autre manoeuvre frauduleuse;
- 4° prévenir les situations de conflits d'intérêts;

5° prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;

6° encadrer la façon dont peut être modifié un contrat.

Il établit le contenu du rapport devant être déposé chaque année par le directeur du Service des approvisionnements faisant état de son application.

Il établit un registre des personnes devenues inadmissibles à conclure un contrat avec la ville en raison d'une contravention à ce règlement et prévoit les peines pouvant en découler.

Il délègue au comité exécutif le pouvoir d'édicter une ordonnance pour prescrire le contenu ou la forme des formulaires ou déclarations prévus au règlement.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2019-0973 *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2799 - PA2019-131 (Ra-2149)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2799.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 21 h 50.

Vincent Dufresne
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

SO/ir